

**Histoire - Regards historiques sur le monde actuel**  
**Thème 4 - Les échelles de gouvernement dans le monde de la fin**  
**de la Seconde Guerre mondiale à nos jours (16-17 h)**

**GOUVERNER LA FRANCE DEPUIS 1946 (8 h)**

**Objectifs :**

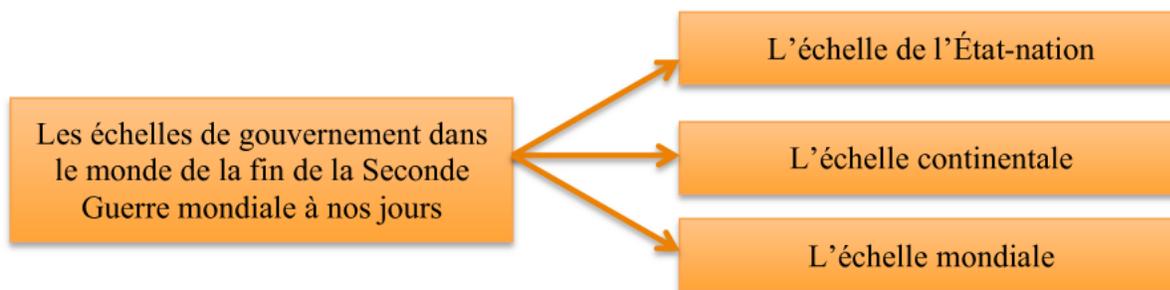
Le programme d'histoire de la classe de Terminale générale applicable à partir de la rentrée 2013 invite à porter des « *regards historiques sur le monde actuel* », en proposant aux élèves les clés historiques pour comprendre et appréhender le monde d'aujourd'hui. Cela s'inscrit dans une démarche synthétique et problématisée de l'enseignement de l'histoire. Ainsi, les élèves devraient pouvoir donner du sens, exercer leur raisonnement et avoir un esprit critique.

Le programme s'articule autour de quatre thèmes :

1. Le rapport des sociétés à leur passé (9-10 h)
2. Idéologies, opinions et croyances en Europe et aux États- Unis de la fin du XIXème siècle à nos jours (15-17 h)
3. Puissances et tensions dans le monde de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours (17-18 h)
4. Les échelles de gouvernement dans le monde de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours (16-17 h)

**Place dans le programme d'histoire :**

La séquence se trouve dans le thème 4 : « *Les échelles de gouvernement dans le monde de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours* ». Ce thème s'articule autour de trois questions soit trois échelles différentes : l'échelle de l'État-nation, l'échelle continentale et l'échelle mondiale.



Découpage horaire proposé d'après Éduscol :

\* L'échelle de l'État-nation

- Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement et administration. Héritages et évolutions. 8 heures

*On étudiera le gouvernement et l'administration de la Nouvelle-Calédonie depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale.*

\* L'échelle continentale

- Le projet d'une Europe politique depuis le congrès de La Haye (1948). 5 heures

\* L'échelle mondiale

- La gouvernance économique mondiale depuis 1944. 4 heures

## **Rappel du programme :**

*« La mise en œuvre se fait à partir d'études reliées aux problématiques des thèmes et des questions. Loin de constituer une juxtaposition d'objets singuliers, ces études, choisies en fonction de leur pertinence pour faire comprendre une période et/ou un phénomène historique, doivent être sous-tendues par une problématique et impliquent une mise en perspective par rapport à la question traitée. »*

L'accompagnement de programme précise que la *question centrale qui se pose est celle de la place de l'État-nation.*

- mettre en évidence le caractère central de la question de l'État
- aborder la remise en question du rôle de l'État : entre résistance et crise d'identité
  - o montrer la conception de l'État et de son rôle
  - o présenter les procédures par lesquelles l'État exerce son autorité
  - o expliquer l'évolution de l'exercice de la puissance publique (évolution du domaine régalien)
  - o cibler les acteurs de la décision (gouvernement, élus, hauts fonctionnaires)
  - o faire réfléchir sur le rapport entre société et État

S'ajoute à cela, l'étude du « *gouvernement et de l'administration de la Nouvelle-Calédonie depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale* » en lien avec l'évolution de l'État depuis 1946.

## **Capacités et méthodes :**

Nommer et périodiser les continuités et ruptures chronologiques.

Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations différents.

Confronter des situations historiques.

Prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus documentaire.

Cerner le sens général d'un document et le mettre en relation avec la situation historique étudiée.

## **Notions et vocabulaire :**

État, État-nation, nation, État-providence, État régalien, gouvernement, administration, centralisation, planification, nationalisation, privatisation, politique keynésienne, déconcentration, décongestion, décentralisation, technocrate, énarque, collectivité territoriale, transferts de compétences.

## **Problématique :**

Comment est-on passé d'un État centralisé et légitime à un effacement progressif de la tradition centralisatrice, voire à une remise en cause de la légitimité de l'État ?

## Démarche :

*Le dossier proposé à l'enseignant est constitué d'un corpus documentaire assez complet sur les aspects les plus pertinents relevant du thème « Gouverner la France depuis 1946 ». Insérer la Nouvelle-Calédonie reste une démarche délicate. Le risque étant de traiter la Nouvelle-Calédonie depuis 1946 sans la replacer dans le contexte national. L'esprit du programme est bien de rattacher la Nouvelle-Calédonie aux décisions et aux politiques prises au sommet de l'État.*

*Ce travail n'est qu'une proposition. L'enseignant est invité à sélectionner les documents qui lui paraissent les plus intéressants et significatifs (élaborer une étude d'un ensemble documentaire en classe, proposer une étude critique d'un document, prolongement du cours). Malgré les 8 heures dévolues pour traiter le thème, il paraît difficile d'étudier les 41 documents de ce corpus. Aussi, les titres des parties et des sous-parties ainsi que ceux des documents sont volontairement explicites pour guider l'enseignant. Enfin, une synthèse scientifique est proposée ci-dessous.*

## I – Gouverner un État républicain après la Seconde Guerre mondiale (1946-1958)

### 1) La refondation de l'État républicain

Après la Libération, le Gouvernement provisoire puis la IV<sup>e</sup> République réorganisent l'État républicain afin de renouer avec l'héritage de la République. Il s'agit de réaffirmer les valeurs qui fondent la République (doc 1), d'élargir le corps électoral aux sujets français non citoyens relevant du statut de l'Indigénat comme en Nouvelle-Calédonie (doc 2) où les Kanak accèdent progressivement (face aux résistances locales) à la nationalité et donc à la citoyenneté française. Cela leur permet d'exercer pleinement leurs droits politiques et sociaux. Dans cette perspective de refondation de l'État républicain, l'École nationale de l'Administration tient une place particulière (doc 3) : les grands services de l'État sont dirigés par des hauts fonctionnaires souvent issus de l'ENA, permettant ainsi d'assurer la permanence de l'État. Ce sont eux qui assurent la continuité du service public et de l'action publique en dépit de l'instabilité ministérielle caractérisant parfois de façon réductrice la IV<sup>e</sup> République. Corrélativement à la refondation de l'État républicain, la France s'engage dans la construction européenne.

### 2) Un État-providence qui fonde une démocratie sociale

Volonté du Gouvernement provisoire (dès 1944 programme du CNR – Conseil national de la Résistance – prévoyant la création de la Sécurité sociale et les nationalisations) puis de la IV<sup>e</sup> République d'instaurer une démocratie, certes politique (droit de vote accordé aux femmes en 1944 et aux sujets français non citoyens en 1946), mais aussi sociale. L'État se doit de protéger les citoyens (doc 4) et de développer par conséquent un service public national (la solidarité nationale envers les retraités et protéger les citoyens de la maladie) : c'est l'État-providence.

### 3) Un État réformateur

L'interventionnisme de l'État se traduit par la mise en place d'une politique de planification triennale dans le secteur économique (doc 5) confiée à Jean Monnet, Commissaire général au Plan (1946) : c'est le début des Trente Glorieuses et d'une forte croissance économique. L'État investit dans la réalisation d'aménagements structurants et dans la production industrielle (sidérurgie, industrie chimique). Des entreprises dans des secteurs stratégiques passent sous le contrôle de l'État : nationalisations dans les secteurs de la banque, de l'industrie automobile, de

l'énergie (doc 6). Ainsi, l'État devient un acteur économique ou de l'aménagement du territoire (doc 8) avec la création de la DATAR en 1963, avec la réalisation, dans les collectivités ultramarines comme la Nouvelle-Calédonie, d'équipements collectifs (doc 7).

#### **4) Un État qui décentralise vers les Territoires d'Outre-mer (TOM)**

L'intervention de l'État s'accompagne, paradoxalement, d'un début de décentralisation au profit des TOM. La Nouvelle-Calédonie se voit élargir ses pouvoirs avec l'instauration d'institutions politiques propres (doc 9) : une assemblée délibérative, un conseil de gouvernement élu (doc 10) doté d'attributions (doc 10) sous le contrôle du représentant de l'État : le gouverneur puis le Haut-commissaire. Il s'agit aussi pour les citoyens français d'origine kanak de devenir des acteurs politiques (doc 10).

## **II – Gouverner un État interventionniste (1958-1981)**

### **1) Un État entrepreneur qui initie de grands programmes industriels**

L'indépendance de l'État est une priorité pour l'État gaullien puis pour les présidents et gouvernements successifs. De grands programmes industriels sont lancés par la France : l'arme atomique comme arme de dissuasion dans un contexte de Guerre froide (doc 11) sous la responsabilité du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'industrie aéronautique avec l'avion supersonique Concorde (doc 12). La politique industrielle de l'État se manifeste aussi par sa politique de décentralisation entre 1959 et 1962 (doc 13) : favoriser un tissu industriel au plan national, industrialiser les régions de l'Ouest, créer des emplois et des richesses dans les villes moyennes.

### **2) Un État face aux crises sociétale et sociale des Trente Glorieuses**

Gouverner la France, c'est faire face au mécontentement de la nation qui s'exprime particulièrement en 1968 (doc 14) dans un contexte de croissance économique et de quasi plein-emploi : les étudiants, les ouvriers et l'opposition parlementaire s'insurgent contre la société et l'autorité notamment celui de l'État et remettent en question la place de l'État. L'État paraissait jusque-là inébranlable et infaillible. La nation aspire à des formes nouvelles de démocratie directe alors qu'en même temps les électeurs rejettent par référendum en 1969 la proposition de créer des régions. La réponse de l'État à la crise de mai 1968 s'accompagne de la modernisation de l'université, de la création d'université (Vincennes en 1969 – actuelle Paris VIII), de la légalisation de l'IVG (loi Veil de 1974), de l'instauration du collège unique et pour tous (loi Haby de 1975).

### **3) Un État renforçant le pouvoir central**

L'autorité étatique se manifeste en Outre-mer et particulièrement dans le Pacifique où la Polynésie française se voit jouer un rôle géostratégique primordial en accueillant le Centre d'expérimentation (CEP) sur l'atoll de Mururoa. S'ajoute à cela, l'augmentation de la consommation mondiale de nickel corrélativement au développement des industries de pointe (aéronautique, aérospatiale). Dans ce contexte, l'État récupère ses compétences (doc 15) et tente de réduire les aspirations d'autonomie de la Nouvelle-Calédonie (lois Jacquinot puis Billotte). Les « tentacules » de l'État est remis en cause dès la fin des années 1960 par des responsables politiques de la majorité ou de l'opposition : à Droite comme à Gauche, beaucoup s'accordent à

critiquer l'interventionnisme de l'État et la multiplication de ses responsabilités mettant « sous tutelle la société française » (doc 16). Cet État omnipotent est symbolisé par l'initiateur de la Ve République : de Gaulle est ainsi perçu comme un monarque républicain (doc 17) qui a su présidentialiser le régime républicain en renforçant sa légitimité en 1962 par son élection au suffrage universel direct.

### III – Vers un désengagement progressif de l'État depuis 1981 ?

#### 1) Un État décentralisateur pour rapprocher le processus de décision des citoyens...

Dès 1982, l'État s'engage dans un processus de décentralisation (doc 18) et de démocratie locale au profit des collectivités territoriales (communes, départements, régions suite à la loi sur la régionalisation du territoire national). Des compétences sont progressivement transférées à l'échelon local dans un souci d'efficacité : être au plus proche des administrés et permettre aux élus locaux et à leurs assemblées de déterminer leur politique dans leurs domaines de compétences : moins d'État. En 2003-2004, un nouvel acte de la décentralisation (doc 19) permet aux collectivités territoriales d'intervenir davantage dans les domaines économique, social et de transport par exemple. Cette décentralisation s'inscrit dans une volonté de diminuer les coûts des services publics relevant de l'État. En outre, la présence de l'État revient aux préfets et aux sous-préfets dont le rôle est de représenter le gouvernement ou de contrôler la légalité des actes. En juillet 2013, le gouvernement propose la création de trois grandes métropoles au 1er janvier 2016, celles de Paris, Lyon et Aix-Marseille-Provence et de neuf métropoles secondaires : Bordeaux, Rouen, Toulouse, Lille, Strasbourg, Nantes, Grenoble, Rennes et Montpellier. L'objectif affiché du gouvernement est de « faire des économies en supprimant les doublons mais surtout clarifier les compétences, aujourd'hui enchevêtrées dans le millefeuille des institutions territoriales et locales ».

#### 2) ... mais un État dépassé

La réforme de l'État concernant la décentralisation a diminué le poids de l'État mais n'a pas diminué le poids de l'Administration remettant en cause ainsi la qualité des services publics (doc 20). Certains services ou certaines actions publiques ont été peu à peu privatisés dans un souci de réduction des dépenses publiques. La déconcentration de l'administration devait accroître l'autonomie des agences publiques dans un souci de rentabilité (Révision générale des politiques publiques – RGPP – lancée en 2007). De plus, concernant les collectivités territoriales et les regroupements de communes, la masse salariale n'a pas baissé : chargés de mission, contractuels et la création de postes de fonctionnaires territoriaux ont fait grimper les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, les transferts financiers accompagnant les transferts de compétences n'ont pas toujours été suffisants si bien que les collectivités locales ont dû augmenter les taxes et impôts voire en créer de nouveaux renforçant ainsi la pression fiscale sur les ménages (doc 22).

Dans un contexte économique de croissance molle dans les années 2000 à une croissance faible voire négative dans les années 2010, l'État paraît comme le « problème » (doc 21) : à vouloir trop intervenir ou à vouloir trop déléguer, il est perçu comme un frein : il est accusé d'encourager l'assistanat, de démotiver l'esprit d'entreprise, d'affaiblir par le poids des prélèvements pour les TPE ou PME. C'est l'interventionnisme étatique dans la sphère notamment économique voire sociale comme le RSA et Pôle Emploi (doc 22) qui est ciblé.

La contestation de l'État se manifeste dans le domaine culturel (doc 23) : gouverner la France signifie parfois pour le pouvoir exécutif de laisser une trace ou de tracer la voix culturelle, de consolider l'exception française dans un souci de réduction des inégalités sociales et territoriales,

ou de cohésion nationale : ministère la Culture, théâtres et spectacles subventionnés, politique présidentielle de grands travaux (doc 35).

### 3) La défiance face à l'État

Trop d'État voire rejet total de l'État : cette défiance de l'État s'exprime dans le cadre des droits sociaux et politiques du citoyen (doc 27) ou dans un contexte de revendication nationaliste comme en Nouvelle-Calédonie à partir des années 1970. L'État est considéré par les indépendantistes comme celui qui empêche le peuple kanak d'accéder à la pleine souveraineté : référendum d'autodétermination avec un corps électoral restreint et inscription dans la liste des pays à décoloniser sont les deux principales revendications (doc 24).

Durant les années 1984-1988 et face à l'incapacité pour l'État de proposer une solution consensuelle : indépendantistes, loyalistes pro-français (faire appel à l'État de droit) et représentants de l'autorité de l'État (Haut-commissaire, forces de l'ordre) s'engagent dans une guerre civile (docs 25 et 26). Le paroxysme de ces « Événements » se déroule à Ouvéa avec la prise en otage de gendarmes dans un contexte politique national fragile : l'élection présidentielle durant laquelle le président sortant socialiste et son rival et Premier ministre de droite s'opposent. La fin de cette première cohabitation est marquée par un « État flottant » où les prérogatives et les attributions du président de la République et celles du chef du gouvernement restent confuses. Quoi qu'il en soit, c'est bien l'État qui donne l'ordre de lancer l'assaut dans la grotte de Gossanah (doc 26).

### 4) Un État qui redéfinit ses liens avec l'Outre-mer

Gouverner la France, c'est aussi gouverner la France d'Outre-mer qui la place au centre de la politique de décentralisation de l'État. Il apparaît que la Nouvelle-Calédonie a joué un rôle de premier plan dans la redéfinition des liens entre l'État, l'État central, et les collectivités ultramarines. Ainsi, entre 1982 et 1998, la Nouvelle-Calédonie a eu plusieurs statuts plus ou moins autonomes.

Forcer de constater que c'est l'État régalien, l'État policier, celui qui avait marqué les esprits des indépendantistes en 1988, qui s'est voulu « l'État pacificateur » avec l'envoi de la mission du dialogue afin de trouver un consensus entre indépendantistes et loyalistes : un préalable avant la négociation et la signature des Accords de Matignon-Oudinot (doc 28). La Nouvelle-Calédonie entre dans une phase d'autonomie qui s'accélère à partir de 1998 avec l'Accord de Nouméa (doc 28) qui permet une très large autonomie et de s'inscrire dans un processus de décolonisation (Préambule de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998 approuvé par référendum local puis par le Parlement au congrès de Versailles en 1999).

Voici le temps de la France des Outre-mer (docs 29 et 30) : DROM, COM, *sui generis*. Les assemblées locales sont dotées de pouvoirs élargis voire d'une compétence législative (Lois du Pays en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française). Toutefois, l'État reste garant du respect des libertés individuelles et collectives, de l'indépendance de la justice (doc 29) et de l'organisation des élections et des référendums comme ceux organisés à Mayotte (départementalisation en 2011 avec une volonté affichée de se rapprocher de l'État protecteur), aux Antilles (rejet en 2010 de passer sous le statut de COM), en Martinique et en Guyane (référendum de 2010 approuvant la création d'une collectivité unique). Les élus de la Guadeloupe ont demandé fin 2012 à l'État d'organiser un référendum sur l'avenir institutionnel (maintien du statut actuel de région monodépartementale avec ses deux assemblées, fusion en une assemblée unique ou fusion des deux collectivités en une collectivité unique). La Polynésie française fait savoir à l'État en juin 2013 qu'elle souhaite un référendum d'autodétermination.

Le transfert des compétences de l'État au profit des collectivités territoriales émane d'une volonté de diminuer le poids de l'État, de diminuer les dépenses publiques, de satisfaire les populations locales notamment ultramarines. La Nouvelle-Calédonie, collectivité particulière pouvant évoluer par elle-même, est la seule dans l'ensemble national à détenir d'aussi larges pouvoirs (doc 31).

#### **5) Et au sommet de l'État ?**

L'une des particularités de la Ve République est d'avoir, à trois reprises, mis en place une situation inédite : la cohabitation (doc 32). Gouverner la France devient délicat lorsque l'exécutif est double. La Constitution fixe clairement les pouvoirs du chef du gouvernement qui détermine la politique de l'État, en dépit du refus du chef de l'État, mais avec le soutien de la majorité parlementaire. Face à la cohabitation, les institutions ont résisté et se sont modernisées en proposant la réforme du quinquennat (2000) et la révision constitutionnelle de juillet 2008 (doc 33) qui limite les pouvoirs du « monarque républicain ». En revanche, la présence d'Énarques à la tête de l'État et des grands services de l'État demeure encore une réalité à l'exemple de la fameuse promotion Voltaire (doc 34). Les ministères et les grandes entreprises publiques comptent aussi de nombreux experts dont des ingénieurs sortis des grandes écoles (Centrale, Mines, Polytechnique) qui relayent l'action de l'État.

Enfin, soucieux de laisser une trace et à l'instar du roi bâtisseur, le chef de l'État de la Ve République s'engage dans une politique de prestige (doc 35).

#### **6) Un État médiateur**

Trop d'État ou de moins en moins d'État, quoi qu'il en soit, il est devenu un partenaire social entre patronat et syndicats (doc 36) ou un arbitre à qui il est demandé d'agir contre les plans sociaux proposés par les entreprises qui délocalisent ou qui réduisent leurs activités. Intervention de l'État pour lancer aussi de grands chantiers environnementaux ou pour jouer les VRP (Voyageur représentant placier) en Chine (doc 37) ou en accueillant comme en juin 2013 le « China Entrepreneur Club » (CEC), le plus select des clubs de patrons d'entreprises privées chinoises.

#### **7) Un État-nation concurrencé par la construction européenne**

Depuis les traités de Rome (1957), de Maastricht (1992) puis de Lisbonne (2007), la France a accepté de partager sa souveraineté dans certaines compétences avec l'Union européenne (doc 38) : 25% des lois françaises sont issues des décisions prises à l'échelon européen. Les institutions européennes comme la Commission européenne veillent sur le budget des États membres et principalement ceux de la zone euro. C'est ainsi qu'elle alerte la France en 2012 puis en 2013 sur ses prévisions de croissance, sur la non maîtrise de ses dépenses publiques et sur l'accroissement de sa dette publique (doc 39). Gouverner la France, c'est aussi prendre en compte ses engagements au sein de l'UE.

#### **8) Un État affaibli par les marchés financiers**

Dans une économie globalisée, l'indépendance de la France est toute relative. La crise financière de 2008 a révélé à l'opinion publique française le poids des marchés financiers. Affaibli (doc 40), l'État n'arrive plus à assumer l'ensemble de ses politiques économiques, sociales, de santé, de transport. La perte de son triple A en 2012 et la perspective d'un simple A à l'horizon 2014 pourraient remettre en cause l'État protecteur et le modèle social de la France.

Face aux excès du libéralisme et de l'économie de marché, un appel est lancé à l'État régulateur (encadrement des salaires des patrons des grandes entreprises publiques, taxation des parachutes dorées, volonté de régulation du système bancaire et financier à l'échelon national, européen et mondial).

#### **9) Mais un État qui doit consolider le sentiment national**

Il s'agit pour l'État d'affermir son autorité sur l'ensemble du territoire national et sur tous les territoires et particulièrement urbains. L'opinion publique exige qu'il soit le garant de la cohésion nationale. Cela passe par exemple par la formation citoyenne (doc 41) dans le cadre de la JDC ou par l'École qui tente parfois avec difficulté de transmettre les valeurs de la République. Dans le même temps, la nation attend de l'État qu'il la rassure quant à l'avenir des jeunes citoyens ou quant aux acquis sociaux des retraités.

Par Patrice FESSELIER-SOERIP  
Lycée du Grand Nouméa  
Juillet 2013

## **Pistes de réflexion pour l'étude**

(cf. Fiche Éduscol avec les ajouts des programmes adaptés) :

La nouvelle république réorganise l'État dans une perspective de reconstruction et de transformation. Politiques keynésiennes adoptées après la Libération : l'État un acteur économique majeur dans l'économie :

- Politique de nationalisations (1944-1948).
- Commissariat au Plan (1946) confié à Jean Monnet : État promoteur de la modernisation du pays (croissance, productivité, investissement).
- Politique de rationalisation de l'administration (ENA en 1945, statut de la fonction publique en 1946) : renforcement de l'influence des hauts fonctionnaires (technocrates apparaissent sous le IV<sup>e</sup> République (disposant de compétences administratives et techniques).
  - Gouvernement de Guy Mollet (1956-57)

*La Nouvelle-Calédonie fait l'expérience de l'autonomie : conseil de gouvernement en 1957, ...  
Un État, acteur du développement économique et social de l'Outre-mer : grands travaux, ...*

L'État-providence pendant les Trente Glorieuses (politiques keynésiennes qui met l'accent sur l'économie nationale) : les politiques d'expansion et de rationalisation de l'administration se poursuivent :

- La V<sup>e</sup> République poursuit la modernisation, un État entrepreneur : concentrer les entreprises, grands programmes industriels (nucléaire, aérospatiale, informatique).
- Après 1958, les hauts fonctionnaires sont au sommet de l'État (deviennent ministres, membres de cabinets ministériels) : renforcement de l'exécutif.
- Les missions de l'administration s'étendent dans les domaines de la santé, de la sécurité sociale, du travail, de l'éducation, de la culture (depuis 1959). Il est l'organisateur des relations sociales en garantissant la solidarité nationale. le gouvernement est appelé à apaiser les tensions sociales en associant patronat et syndicats (paix sociale, contrat social) :
  - Gouvernement de Jacques Chaban-Delmas (1969-72)

*Recentralisation en Nouvelle-Calédonie : lois Jacquinet et Billotte, ...*

- 1970-1980 : remise en cause des fondements de l'État-nation par la crise de l'État-nation et par l'érosion du pouvoir de l'État (mondialisation et régionalisation du monde)
  - Rupture : érosion du pouvoir et crise de la conscience nationale.
  - Remise en cause de l'État sous l'action de la mondialisation (marchés financiers, FMN) : l'État n'arrive plus à diriger, orienter et contrôler l'économie.
  - La réglementation européenne réduit la souveraineté de l'État (domaine économique).
  - On délégitime l'action de l'État, on met en cause son organisation : un État inefficace et coûteux : il n'est plus la solution mais le problème. Des réformes qui donnent de la place au management dans le secteur public. L'État abandonne une partie de ses compétences :
    - 1986 : gouvernement Chirac : privatisations d'entreprises publiques
    - 1982, 1983 et 2003 : décentralisation pour déléguer certaines compétences aux collectivités territoriales.

Mais

- Réformes de 1981-82 : tentative pour renforcer l'influence de l'État malgré la décentralisation.
- Depuis la fin de la Guerre froide : globalisation de l'action de défense de l'État (sécurité intérieure et sécurité extérieure liées) = évolutions sociales (société de consommation, individualisation, migrations) :
  - 1992 et 2005 : référendums sur la construction européenne montre l'attachement des Français à la souveraineté de l'État.
  - l'État continue de jouer un rôle majeur (poids des prélèvements obligatoires), actions envers l'environnement, politique de défense (sécurité globale).

*Les liens entre l'État et les Outre-mer français : gérer l'éloignement, le passé colonial, les crises,*

...

*Histoire des arts éventuellement.*

*Les réalisations des présidents de la Ve République : François Mitterrand et le centre culturel Tjibaou ou Jacques Chirac et le musée du Quai Branly*

## **Bibliographie :**

Philippe AGHION et Alexandra ROULET, *Repenser l'État, Pour une nouvelle social-démocratie*, coll. La république des idées, Seuil, 2011.

Bertrand BADIE, *La diplomatie de connivence, Les dérives oligarchiques du système international*, coll. Cahiers libres, La Découverte, 2011.

Philippe BEZES, *Réinventer l'État, les réformes de l'administration française (1962-2008)*, coll. Le lien social, PUF, 2009.

Pierre BOURDIEU, *Sur l'État, Cours au Collège de France (1989-1992)*, coll. Raisons d'agir, Seuil, 2012.

Renaud DENOIX de SAINT MARC, *L'État*, coll. Que sais-je ? , PUF, 2012.

Gosta ESPING-ANDERSON et Bruno PALIER, *Trois leçons sur l'État-providence*, coll. La république des idées, Seuil, 2008.

Jacques de MAILLARD et Yves SUREL (dir.), *Politiques publiques : Tome 3, Les politiques publiques sous Sarkozy*, coll. Sciences Po Gouvernances, Les Presses de Sciences Po, 2012.

Pierre MULLER, *Les politiques publiques*, coll. Que sais-je ? , PUF, 2011.

Pierre ROSANVALLON, *La crise de l'État-providence*, coll. Points Essais, Seuil, 1992.

Michelle ZANCARINI, Christian DELACROIX, *La France du temps présent, 1945-2005*, coll. Histoire de France, Belin Littérature et revues, 2010.

# GOUVERNER LA FRANCE DEPUIS 1946 (8 h)

## I – Gouverner un État républicain après la Seconde Guerre mondiale (1946-58) 2 heures

### 1) La refondation de l'État républicain

#### Document 1 : Un État qui réaffirme les valeurs républicaines

« Le peuple français proclame à nouveau que tout être humain sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède ses droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. »

Préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République

#### Document 2 : La République accorde aux Indigènes kanak la nationalité française donc le droit de vote (1946-1957)

Années	Kanak	Européens
1946	1 042 hommes	9 582
1951	8 930 (5 486 hommes + 3 444 femmes)	10 828
1953	10 800 (6 014 hommes + 4 786 femmes)	
1957	13 725	13 824

Sources : Ismet Kurtovich, *La vie politique en Nouvelle-Calédonie (1940-1953)* – Alain Christnacht, *La Nouvelle-Calédonie*, La Documentation française, 2004

#### Document 3 : Un État qui s'entoure de hauts fonctionnaires assurant la continuité de l'État (Origine professionnelle des membres des cabinets ministériels)

	IV <sup>e</sup> République	V <sup>e</sup> République
Entreprises privées	9	4
Professions libérales	17	2
<b>Total issu du secteur Privé</b>	<b>16%</b>	<b>6%</b>
Inspection des Finances	6	6
Conseil d'État	4	3
Cour des Comptes	3	4
Diplomatie	4	8
Magistrature	4	5
Préfectorale	13	13
Autres fonctionnaires	34	34
Militaires	9	13
Enseignants	4	5
Secteur nationalisé	3	3
<b>Total issu du secteur Public</b>	<b>84%</b>	<b>94%</b>

Source : manuel Belin 2011

## 2) Un État-providence qui fonde une démocratie sociale

### Document 4 : Un État qui protège

La loi garantit à la femme des droits égaux à ceux de l'homme. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

Tout bien, toute entreprises, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.

La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.

*Préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République, 27 octobre 1946.*

## 3) Un État réformateur

### Document 5 : Un État planificateur (1947-1970)

Plan	Objectifs	Résultats
<b>1<sup>er</sup> Plan (1947-1952 puis 1953)</b> avec l'aide Marshall	8 secteurs prioritaires (dont énergie, transport, agriculture) Production industrielle à 125% de 1929 dès 1950	Objectifs sectoriels atteints entre 87 et 115% Production industrielle à 112% de 1929 en 1952
<b>II<sup>e</sup> Plan (1954-1957)</b>	Production agricole et industrielle + 4,4% par an Priorités : productivité et recherche	Croissance annuelle moyenne de la production de 5,4% Déficit public et commercial
<b>III<sup>e</sup> Plan (1958-1961)</b>	Croissance annuelle du PIB : + 4,7% en moyenne Effort d'équipement collectif (santé, éducation)	Taux de croissance moyen de 3,8%
<b>IV<sup>e</sup> Plan (1962-1965)</b>	Croissance du PIB : + 5,5% en moyenne par an La priorité aux investissements collectifs (urbanisme) Aménagement du territoire	Croissance annuelle de 5,8% Poussée de l'inflation imposant un plan de stabilisation
<b>V<sup>e</sup> Plan (1966-1970)</b>	Croissance du PIB : + 5% en moyenne annuelle Priorité aux secteurs de pointe Surveillance des prix et des revenus	Objectif général atteint Crise sociale et dérapage inflationniste en 1968-1969 Dévaluation du franc en 1969

Source : Manuel Belin 2011

### Document 6 : Un État qui nationalise des entreprises privées

Secteurs	1945-1946	1982
<b>Banques</b>	Banque de France Crédit lyonnais Société générale	36 banques
<b>Industrie</b>	Renault	Thomson Saint-Gobain Sacilor Suez
<b>Énergie</b>	Charbonnage de France EDF GDF	Compagnie générale d'électricité
<b>Assurances</b>	11 compagnies d'assurance	

## Document 7 : Un État, acteur économique et social en Outre-mer

En 1946, le FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social) est instauré pour faire contribuer financièrement l'État au développement de l'Outre-mer. En 1948, un premier plan décennal d'équipement du Territoire de la Nouvelle-Calédonie est préparé.

Les constructions d'écoles, de dispensaires et de maternités, l'ouverture des routes et les aménagements portuaires, la confection de puits, le captage de sources, la pose de citernes et de conduites d'eau, sont entrepris au titre de l'équipement social des tribus. Aux îles Loyauté, les premiers aménagements portuaires sont entrepris notamment à Tadiné (Maré), Mou (Lifou) et Fayaoué (Ouvéa). De même, certaines petites passes donnant accès à des villages isolés ou géographiquement mal desservis sont ouvertes à la dynamite. Enfin, en 1952, toutes les îles y compris Belep et Tiga sont dotées d'appareil d radio émetteur-récepteur. Les réseaux téléphoniques aux îles et sur la Grande Terre se développent chaque année et les principales chefferies de district sont pourvues d'une cabine téléphonique.

Source : *Histoire et Géographie, La Nouvelle-Calédonie et l'Océanie, Première et Terminale (L-ES-S)*, Sceren, CDP-NC, 2010.

## Document 8 : Un État qui aménage le territoire



Construction du barrage hydroélectrique de Yaté (1954).

### 4) Un État qui décentralise vers les Territoires d'Outre-mer (TOM)

## Document 9 : Un État qui élargit les compétences des collectivités ultramarines, l'exemple de la Nouvelle-Calédonie (1957)

Date	Statut	Représentant de l'État	Exécutif du Territoire	Assemblée délibérante du Territoire	Divisions administratives locales
1946	Constitution du 27 octobre 1946 : la NC devient un TOM	Gouverneur	Gouverneur assisté d'un Conseil privé	Conseil général élu	Nouméa est la seule commune, ailleurs des commissions municipales puis des commissions régionales (1947)
1957	Loi-cadre du 23 juin 1956	Gouverneur (Chef du Territoire)	Conseil de gouvernement élu par l'assemblée présidé par le Chef du Territoire, composé d'un vice-président élu et de 5 à 7 ministres responsables d'un ou de plusieurs services administratifs	Assemblée territoriale de 30 membres, élus pour 5 ans au suffrage universel	Création des municipalités en 1961 dirigées par un Conseil municipal élu qui élit ensuite son maire et 2 adjoints

## Document 10 : Le Conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et ses réformes



**Aide sociale** : allocations familiales aux agriculteurs kanak salariés, pension pour les retraités les plus pauvres.

**Santé** : développement de la médecine du travail et préventive, dépistage de la lèpre et tuberculose, consultations pré et postnatales gratuites.

**Agriculture** : caisse d'assurances contre les calamités agricoles, caisse pour le rachat des terres et l'agrandissement des réserves kanak.

Législation du travail : Code du Travail, 3 semaines de congés payés, Tribunal du Travail.

Enseignement : bourses scolaires, construction en Brousse d'écoles et d'internats.

De gauche à droite : Doui Matayo Wetta (Coopératives et Information), Jean-Louis Hénin (Mines), Marc Tivollier (Santé), Maurice Lenormand (Vice-Président, Intérieur et Fonction publique), Michel Lambert (Travaux publics), le Gouverneur Aimé Grimald (représentant de l'État), Jean Le Borgne (Jeunesse et Sports), Daniel Laborde (Finances), Roch Pidjot (Agriculture).

Sources documents 9 et 10 : Manuel Histoire CM, SCEREN-CDPNC, 2007 – *Histoire et Géographie, La Nouvelle-Calédonie et l'Océanie, Première et Terminale (L-ES-S)*, Sceren, CDP-NC, 2010.

## II – Gouverner un État interventionniste (1958-1981) 2 heures

### 1) Un État entrepreneur qui initie de grands programmes industriels

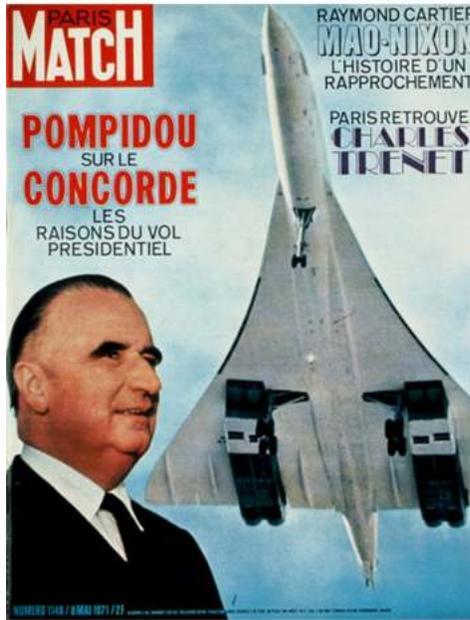
## Document 11 : La politique d'indépendance nationale de l'État gaullien (1960)



L'opération "Gerboise bleue" est un succès. L'explosion de la première bombe atomique française a lieu le 13 février 1960, à Reggane, dans le Sahara algérien. Elle marque l'entrée de la France dans le club alors très fermé des puissances nucléaires. L'apparition de la Guerre froide a rendu nécessaire le développement d'une stratégie de défense fondée sur la dissuasion, dont la bombe atomique est la clé de voûte. Outil diplomatique autant qu'arme militaire, la maîtrise de la technologie nucléaire militaire confère à la France une stature internationale conformément à la volonté du Général de Gaulle de voir la France jouer un rôle international de premier plan.

Source : *Le Journal du Dimanche*, dimanche 14 février 1960

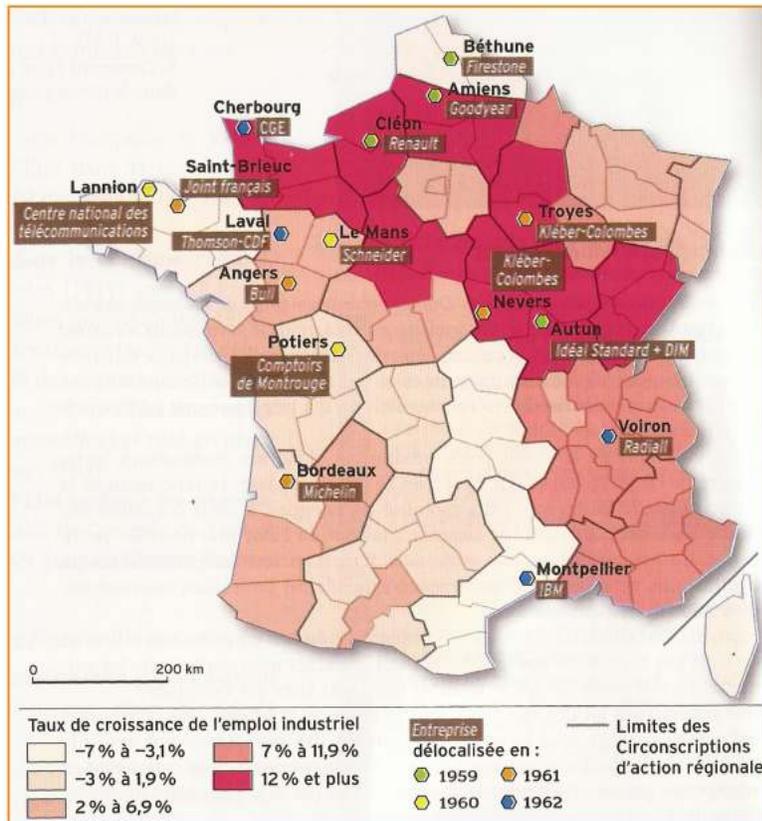
## Document 12 : L'État et son programme aéronautique (1971)



Le vendredi 7 mai 1971, le président Georges Pompidou inaugure le vol expérimental Paris-Toulouse où l'appareil supersonique a été conçu. Coût du programme : 110 milliards de FF : un pari technologique (vitesse : mach 2 soit 2000 km/h.)

Source : Paris Match, n°1148, 8 mai 1971

## Document 13 : Un État qui décentralise les industries (1959-1962)



Source : Manuel Belin 2011

## 2) Un État face aux crises sociétale et sociale des Trente Glorieuses

### Document 14 : L'État gaullien face à la crise de mai 1968



Source : Affiche créée par les étudiants de l'École nationale des Beaux-Arts (mai 1968)

## 3) Un État renforçant le pouvoir central

### Document 15 : Un État gaullien qui récupère ses attributions en Nouvelle-Calédonie pendant les années 1960

5 juillet 1962	Indépendance de l'Algérie accordé après un référendum national.
29 mars 1963	Décision prise par le gouvernement Pompidou d'installer le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) en Polynésie française.
21 décembre 1963	Le gouvernement Pompidou fait appliquer la <b>Loi Jacquinot</b> qui réduit les pouvoirs du Conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à sa fonction collégiale consultative. Le Gouverneur décide après avis du Conseil. Le Conseil de gouvernement passe de 5 conseillers élus à la proportionnelle. Suppression des cabinets, des ministres et du poste de vice-président. Le cumul avec un mandat de parlementaire est rendu impossible (Maurice Lenormand est alors député de la Nouvelle-Calédonie).
26 janvier 1968	L'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie vote une motion d'autonomie interne à l'initiative de l'UC.
Janvier 1969	Sous le gouvernement Couve de Murville, l'Assemblée nationale vote les « trois <b>lois Billotte</b> » malgré l'opposition de l'Assemblée territoriale. En raison de l'importance stratégique du nickel, les permis miniers sont désormais accordés par le Gouvernement central. L'État retire au Territoire ses compétences fiscales pour les aides au développement.
décembre 1976	<b>Statut Stirn</b> : le gouvernement Barre accorde plus d'autonomie à la Nouvelle-Calédonie.
1978	<b>Plan Dijoud</b> : le gouvernement Barre met en place des réformes économiques et foncières en faveur des Kanak.

Source : Auteur

## Document 16 : Un État « tentaculaire »

Tentaculaire et en même temps inefficace : voilà, nous le savons tous, ce qu'est en passe de devenir l'État, et cela en dépit de l'existence d'un corps de fonctionnaires, très généralement compétents et parfois remarquables. Tentaculaires car, pas l'extension indéfinie de ses responsabilités, il a peu à peu mis sous tutelle la société française tout entière.

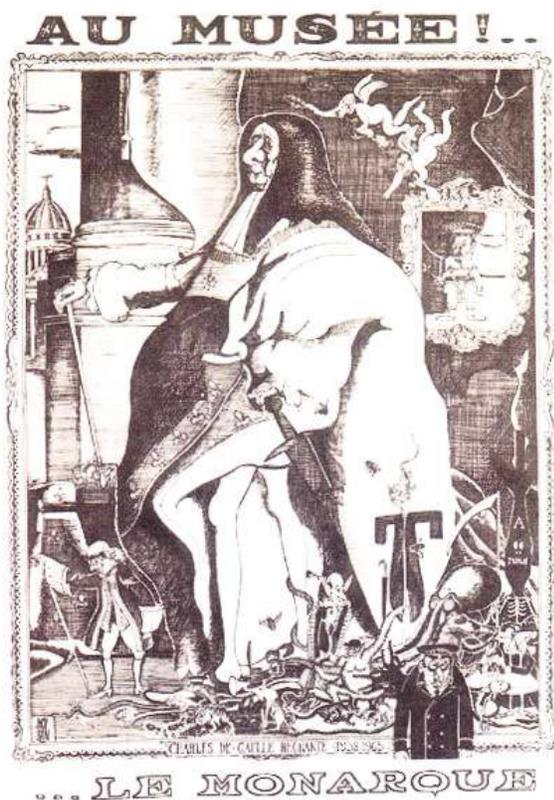
Cette évolution ne se serait point produite si, dans ses profondeurs, notre société ne l'avait réclamée. Or c'est bien ce qui s'est passé. Le renouveau de la France après la Libération, s'il a mobilisé les énergies, a aussi consolidé une vieille tradition colbertiste et jacobine, faisant de l'État une nouvelle providence. Il n'est presque aucune profession, il n'est aucune catégorie sociale qui n'ait, depuis vingt-cinq ans, réclamé ou exigé de lui protection, subventions, détaxation ou réglementation.

Mais, si l'État ainsi sollicité a constamment étendu son emprise, son efficacité ne s'est pas accrue car souvent les modalités de ses interventions ne lui permettent pas d'atteindre ses buts. Est-il besoin de citer des exemples ?

Nos collectivités locales étouffent sous le poids de la tutelle. Nos entreprises publiques, passées sous la coupe des bureaux des ministères, ont perdu la maîtrise de leurs décisions essentielles : investissements, prix, salaires. Les entreprises privées elles-mêmes sont accablées par une réglementation proliférante.

Jacques CHABAN-DELMAS, « *La nouvelle société* », discours à l'Assemblée nationale, 16 septembre 1969

## Document 17 : Un « monarque républicain » à la tête de l'État



Source : Roland MOISAN, *Le canard enchaîné*, 1965

### III – Vers un désengagement progressif de l'État depuis 1981 ? (4 heures)

#### 1) Un État décentralisateur pour rapprocher le processus de décision des citoyens...

##### Document 18 : La décentralisation de l'État (1982)

Des lois détermineront la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, ainsi que la répartition des nouvelles règles de la fiscalité locale et des transferts de crédits de l'État aux collectivités territoriales, l'organisation des régions, les garanties statutaires accordées aux personnels des collectivités territoriales, le mode d'élection et le statut des élus, ainsi que les modalités de coopération entre communes, départements et régions, et le développement de la participation des citoyens à la vie locale.

Loi sur la décentralisation, 2 mars 1982

##### Document 19 : L'État accélère la décentralisation (2003-2004)

L'acte II de la décentralisation s'est achevé avec le vote de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui ouvre véritablement le nouvel acte de la décentralisation, détaille les nouveaux transferts de compétences décidées au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. Ces transferts interviennent en matière de développement économique, de transport, d'action sociale, de logement, de santé, d'éducation. Ils seront mis en œuvre à titre définitif, expérimental ou par voie de délégation, via le recours à de nombreuses conventions entre l'État et les collectivités. Cette démarche souple et pragmatique fait toutefois craindre à certains élus l'avènement d'une décentralisation « à la carte », peu compatible avec le principe d'égalité.

« Décentralisation, acte II : les dernières réformes », La Documentation française, 2005.

#### 2) ... mais un État dépassé

##### Document 20 : La qualité des services publics en question

La RGPP (Révision générale des politiques publiques) a servi de cache-misère à un autre objectif : diminuer rapidement le nombre de fonctionnaires. Sous couvert de modernisation de l'État, la RGPP s'est révélée un instrument de destruction des services publics. D'abord, une démoralisation profonde des serviteurs de l'État, un affaiblissement des services publics qui se traduit par une privatisation rampante et une chance gâchée de réformer véritablement les politiques publiques. La RGPP a été un contre-exemple en termes de méthode de réforme : là où il fallait privilégier la concertation, le gouvernement a imposé des changements rapides sans vision cohérente, sans lien avec la représentation nationale, sans réelle préparation au niveau local.

D'après le député socialiste Pierre MOSCOVICI, dans la revue *Acteurs publics*, juin-juillet 2010

## Document 21 : « L'État est le problème »

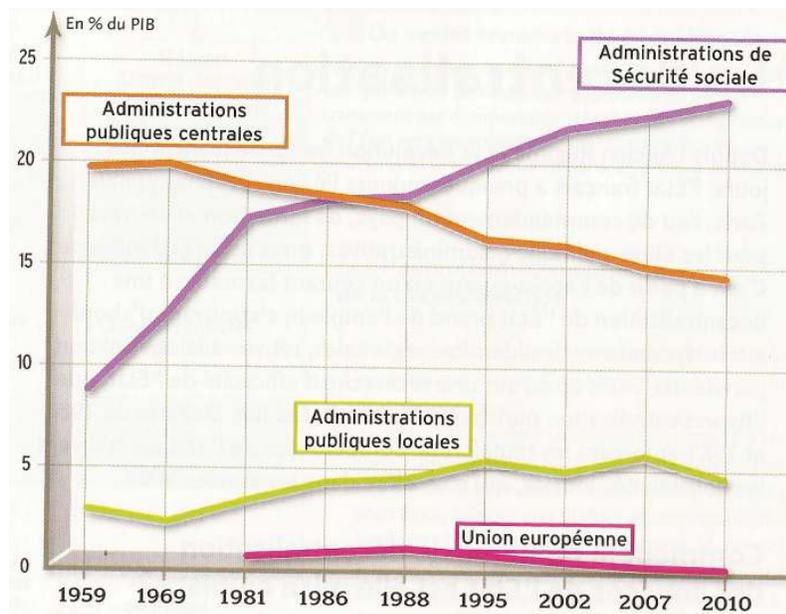
La France pourrait être un paradis pour tout le monde, jeunes et vieux, salariés et entrepreneurs, riches et pauvres, si l'État était moins écrasant, si l'on mettait fin à ses gaspillages insensés et si l'on tarissait ainsi la source même de la corruption. La France bat des records d'interventionnisme étatique, mais elle bat aussi des records de croissance faible, de chômage, d'insécurité.

Il est en un sens miraculeux que, confrontés à tant de spoliation étatique, à tant d'arbitraire, à tant de contrôles, de sanctions, de gaspillages, d'encouragements à la paresse, certains Français aient encore autant de capacités à produire, à faire des efforts, à inventer. Et c'est bien pourquoi ce pays pourrait redevenir tellement doux à vivre, si l'on faisait éclater toutes les contraintes qui pèsent sur ses habitants.

La solution semble évidente : c'est la solution libérale. Puisque le libéralisme n'a jamais été mis en œuvre au cours des décennies passées et puisque l'autre solution – l'interventionnisme étatique – a échoué, ne pourrait-on pas au minimum, l'expérimenter, ne serait-ce que pour savoir ?

D'après Pascal SALIN, « France : pourquoi ne pas essayer une autre politique ? », *Le Figaro*, 25 mars 2002

## Document 22 : Le poids des prélèvements obligatoires (L'évolution des prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales de l'État, des administrations locales et la Sécurité sociale 1959-2010)



Source : INSEE, Comptes nationaux, base 2005

## Document 23 : Un État culturel contesté

L'État n'a rien à voir avec les enjeux de l'art, ses tendances, ses valeurs. Il a à voir avec l'accès à l'art, sa diffusion, sa conservation. Il faut supprimer le ministère de la culture (*institué par de Gaulle en 1959 avec André Malraux*) qui, en tant que tel, n'a pas sa place dans une démocratie, et ne garder que les fonctions compatibles avec elle en les rattachant à celui de l'Éducation. Mais ceci n'aurait de sens que si la rue de Grenelle (*où se trouve le ministère de l'Éducation nationale*), profondément réformée et renouvelée, se donnait les moyens, ou les décentralisait, d'une politique des enseignements artistiques. Doit-il exister une politique de la Culture, au second sens de ce mot ? Non plus. L'État agit indirectement sur les mœurs à travers l'ensemble des politiques publiques : santé, logement, éducation, transports, communication, environnement, mais si le mot *politique* a bien un sens, l'État ne saurait avoir de politique culturelle directe, soumise à des objectifs sociaux et historiques précis.

Michel SCHNEIDER, *La Comédie de la culture*, Seuil, 1993.

### 3) La défiance face à l'État

#### Document 24 : La revendication indépendantiste kanak (25 juin 1975 à La Conception)

Considérant que le Gouvernement français n'a pas voulu dialoguer avec les élus kanak lors de la dernière mission de l'Assemblée territoriale à Paris. Considérant que par cet acte le peuple kanak a été bafoué une fois de plus par le colonialisme français. Considérant que d'autre part la déclaration de Chirac posant l'alternative : statut actuel (rétrograde) ou indépendance. Considérant enfin que le statut actuel aboutira inévitablement à une départementalisation, les Kanak ici présents, les conseillers territoriaux, les Kanak de l'Union Multiraciale et de l'Union Calédonienne, les groupes Ataï, Ciciquadry Wayagi et JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), Groupe 1878 apportent leur soutien inconditionnel aux élus kanak qui ont interrompu leur participation à la mission à Paris.

Se déclarent à l'unanimité pour l'indépendance kanak et de ce fait, appuient le communiqué de l'Union Multiraciale du 21 juin 1975. Chargent les élus territoriaux kanak pour une motion demandant un référendum sur l'indépendance. Et enfin envisagent l'envoi d'une délégation à l'ONU et la création d'un parti unique kanak.

Association pour la fondation d'un institut d'histoire moderne, *Contribution à l'histoire du pays kanak*, numéro spécial de l'Avenir calédonien, n°894, LKS.

#### Documents 25 : Indépendantistes et Loyalistes pro-Français pendant la période dite des « Évènements » (1984-1988)

Bourrage d'Indépendantistes sur le pont de Thio (1984).



Barrage routier à Bourail (1985)



#### Document 26 : Un État régalien et une Nouvelle-Calédonie insurrectionnelle au centre d'enjeux de politique nationale (tragédie d'Ouvéa en avril-mai 1988)



Armes saisies par l'armée après l'assaut de la grotte d'Ouvéa le 6 mai 1988 pour libérer les gendarmes pris en otages le 22 avril (19 militants indépendantistes et 6 gendarmes tués). Cela dans un contexte de tension et de cohabitation entre le président François Mitterrand (PS) et son 1<sup>er</sup> ministre Jacques Chirac (RPR), candidats à l'élection présidentielle en mai 1988.

## Document 27 : Les Français manifestent contre le gouvernement



Source : Pascal PAVANI, AFP Archives

Manifestation à Paris contre la réforme des retraites, le 23 septembre 2010, proposée par le Gouvernement Fillon visant à augmenter la durée de cotisations et de reculer l'âge de départ à la retraite.

### 4) Un État qui redéfinit ses liens avec l'Outre-mer

## Document 28 : Les différents statuts de la Nouvelle-Calédonie (1982-1998)

octobre-décembre 1982	Le gouvernement Mauroy crée un office foncier, un office de développement de l'intérieur et des îles (ODIL) et un Office culturel, scientifique et technique kanak.
août 1985	<b>Statut Fabius-Pisani</b> : le gouvernement Fabius découpe le Territoire en 4 régions (Nord, Centre, Sud et îles Loyauté) favorables aux Indépendantistes qui en obtiennent trois. Ces nouvelles collectivités disposent de pouvoirs locaux.
janvier 1988	<b>Statut Pons</b> : le Gouvernement Chirac redessine le découpage des régions favorables aux non indépendantistes, réduit leurs compétences et limite leurs moyens financiers.
juin-août 1988	<b>Statut issu des Accords de Matignon-Oudinot</b> : le gouvernement Rocard instaure trois provinces à qui sont accordées des compétences dans le cadre d'une politique de rééquilibrage politique, économique, social et culturel.
mai 1998	<b>Statut issu de l'Accord de Nouméa</b> : le Gouvernement Jospin, le FLNKS et le RPCR signent un contrat politique qui transfère de façon irréversible des pouvoirs à la Calédonie devenue collectivité <i>sui generis</i> disposant de nouvelles institutions (Gouvernement local, Congrès votant des Lois du Pays, Sénat coutumier, CES).

Source : Auteur

## Document 29 : L'État et l'Outre-mer

Dans les départements et les régions d'outre-mer, les lois et règlements sont applicables de plein droit. Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités.

Ces adaptations peuvent être décidées par ces collectivités dans les matières où s'exercent leurs compétences et si elles y ont été habilitées selon le cas, par la loi ou par le règlement.

Par dérogation au premier alinéa et pour tenir compte de leurs spécificités, les collectivités régies par le présent article peuvent être habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement, à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi ou du règlement.

Ces règles ne peuvent porter sur la nationalité, les droits civiques, les garanties des libertés publiques, l'état et la capacité des personnes, l'organisation de la justice, le droit pénal, la procédure pénale, la politique étrangère, la défense, la sécurité et l'ordre publics, la monnaie, le crédit et les changes, ainsi que le droit électoral. Cette énumération pourra être précisée et complétée par une loi organique.

Article 73 de la Constitution de la Ve République modifié par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions

## Document 30 : La France DES Outre-mer



Source : Sénat

## Document 31 : Un État central qui transfère ses pouvoirs aux collectivités territoriales

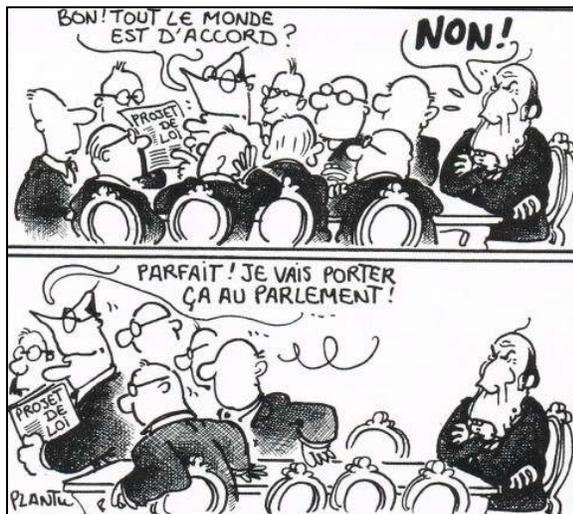
	Commune	Département	Région	Province	Nouvelle-Calédonie
<b>Économie Développement Travail Agriculture Pêche</b>	Aides	Aides Équipement Tourisme	Pôles de recherche et développement économique Aménagement du territoire et Contrat de Plan État-Région	Développement rural et maritime (agriculture, pêche, sylviculture, aquaculture) Développement économique et touristique	Commerce extérieur et douanes Droit du travail, droit syndical, emploi local Mines Fiscalité Énergie
		Ports de commerce et de pêche	Politique régionale du tourisme		Travail, emploi et dialogue social Agriculture, élevage, pêche
		Plans d'occupation des sols et permis de construire	Liaisons routières d'intérêt régional	270 kilomètres du réseau routier provincial	Circulation, réseau et transports routiers et sécurité routière
		Routes communales	Gestion des aéroports civils et des ports Transports et communication (TER)	Transports publics terrestres (Carsud) Gestion et de l'entretien de	Transport aérien intérieur et international Transport terrestre et maritime

<b>Environnement</b>			Schéma régional des transports	l'aérodrome de l'Ile des Pins	
	Eau et assainissement		Protection de l'environnement	Protection de l'environnement, de la gestion des milieux terrestres et maritimes, de la ressource en eau, de la prévention des pollutions et des risques	Domaine maritime (ZEE)
	Ordures ménagères		Parcs naturels et régionaux		Météorologie Développement durable
<b>Action sociale Logement Sécurité Santé</b>	Bureaux municipaux d'hygiène	Aide à l'enfance, logement des défavorisés,	Aides complémentaires	Insertion professionnelle des jeunes	Santé, protection sociale et hygiène publique
	Programme local de l'habitat en faveur des mal-logés, logement social	hébergement des handicapés et âgées	Financement facultatif du RMI	Actions sanitaires et sociales, de l'aide médicale gratuite, des aides sociales à l'enfance, des centres médico-sociaux	Handicap et solidarité Logements sociaux
		Aide au logement  Sécurité (pompiers)  Service social, aide aux jeunes en difficulté et RSA			
<b>Enseignement</b>	Écoles maternelles et primaires	Collèges	Construction et fonctionnement des lycées publics	Enseignement primaire public	Enseignement primaire et secondaire
			Formations professionnelles et apprentissage	Construction et de l'équipement des collèges publics	Formation professionnelle
			Gestion des personnels non enseignants		Construction et fonctionnement des lycées publics
<b>Culture Sport</b>	Culture et patrimoine		Construction et entretien des équipements sportifs	Culture et protection du patrimoine  Jeunesse et sports	Organisation de manifestations sportives et culturelles

Source : Auteur

## 5) Et au sommet de l'État ?

### Documents 32 : Un État à deux têtes, la cohabitation



Source : Plantu, *Le Monde*, 10 novembre 1986



Source : Plantu, *Le Monde*, 1997

### Document 33 : Le président, un monarque républicain ?

L'expression de Maurice Duverger, juriste et professeur de droit, qui voulait ainsi caractériser les nouveaux pouvoirs dont dispose le chef de l'État par rapport à ceux des Républiques précédentes a connu un vif succès. La stature du général de Gaulle, ses méthodes de **gouvernement**, que ses adversaires illustraient par l'expression de « pouvoir personnel », cadraient parfaitement avec l'image du « monarque républicain ». Ses successeurs n'ont pas échappé à cette critique, d'autant plus qu'ils ont parfois amplifié des pratiques inaugurées par le fondateur de la Ve République. Néanmoins, le président de la République, n'a pas tous les pouvoirs et son pouvoir de décision nécessite le plus souvent l'appui (sous forme de contreseings) du Gouvernement et de son chef, eux-mêmes tributaires d'une majorité parlementaire. Par ailleurs, la révision constitutionnelle de juillet 2008 limite sensiblement ce qui a parfois été appelé « l'arbitraire présidentiel ». À titre d'exemples, on peut citer l'encadrement du pouvoir de nomination, celui de l'engagement des forces armées sur des terrains d'opération extérieurs ou encore de la durée d'application de l'article 16.

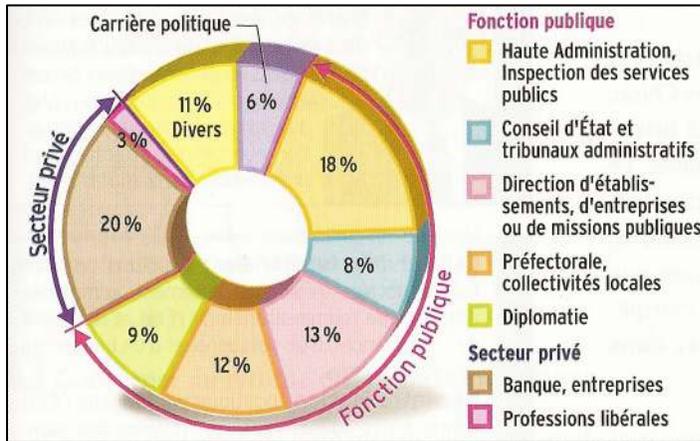
Ainsi concernant les nominations importantes pour la garantie des droits et des libertés ou la vie économique et sociale de la Nation, le pouvoir de nomination présidentiel ne peut s'exercer qu'après avis public des commissions permanentes compétentes de chaque assemblée. Le président ne peut d'ailleurs pas procéder à une nomination quand l'addition des votes négatifs dans chaque commission parlementaire représente au moins 3/5e des suffrages exprimés au sein des deux commissions concernées à l'Assemblée nationale et au Sénat. Il en est ainsi, par exemple, pour les nominations présidentielles au Conseil constitutionnel et celles des personnalités qualifiées au Conseil supérieur de la magistrature.

Pour l'intervention des forces armées à l'extérieur, le **Parlement** doit être informé au plus tard trois jours après son déclenchement et sa prolongation au-delà de quatre mois d'engagement est soumise à son autorisation.

L'article 16, très critiqué, notamment quant à la durée de son application en 1961 (cinq mois) alors que le putsch d'Alger avait été circonscrit en quelques jours, voit son application encadrée. Désormais, le Conseil constitutionnel a la faculté, sur saisine du Parlement après trente jours d'application des pouvoirs exceptionnels et de plein droit après soixante jours, et à tout moment au-delà de cette durée, de se prononcer sur le maintien en vigueur de l'article 16. Le président reste néanmoins libre de suivre son avis ou pas.

D'après [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

Document 34 : **Un État d'Énarques** (Les débouchés des Énarques de la promotion Voltaire)



Promotion Voltaire (1978-1980) : Ségolène Royal (ancienne ministre et présidente de Région), François Hollande (président de la République), Renaud Donnedieu de Vabres (ancien ministre de la Culture), Dominique de Villepin (ancien 1<sup>er</sup> ministre), Jean-Pierre Jouyet (président de l'Autorité des marchés financiers), Henri de Castries (PDG d'Axa).

Source : manuel Belin 2011

Document 35 : **Un État bâtisseur**



Le président Mitterrand lance la construction du Centre culturel Tjibaou inauguré par le 1<sup>er</sup> ministre Lionel Jospin le 5 mai 1998.



Le musée du Quai Branly, sur les Arts premiers, est inauguré par le président Chirac le 20 juin 2006.

Sources : site de l'ADCK – site du musée du Quai Branly

## 6) Un État médiateur

### Document 36 : La 1<sup>ère</sup> Conférence sociale (9-10 juillet 2012)



François Hollande a invité syndicats et patronat à rechercher un "compromis positif" lors d'une conférence sociale au palais d'Iéna, siège du Conseil économique, social et environnemental à Paris.

Source : *Placide*, 10 juillet 2012

### Document 37 : Un État VRP



D'après 20minutes.fr

L'économie avait été placée au cœur de la première visite d'État de François Hollande en Chine, accompagné de représentants d'une soixantaine d'entreprises, le 25 avril 2013. Les grands groupes français en ont profité dès son arrivée. Le groupe GDF Suez a annoncé la signature d'un contrat avec China National Petroleum et avec China National Offshore Oil. EDF a annoncé la signature d'un accord de coopération avec China Datang. Suez Environnement va créer une co-entreprise avec la société chinoise Beijing Enterprises. Areva a confirmé avoir signé une lettre d'intention pour doter la Chine d'une usine de traitement-recyclage des combustibles usés. L'avionneur européen Airbus avait ouvert le bal avec l'annonce de la signature d'une transaction avec China Aviation pour l'acquisition de 42 avions A320 et 18 A330.

## 7) Un État-nation concurrencé par la construction européenne

### Document 38 : Les compétences exclusives de l'Union européenne

- L'union douanière
- L'établissement des règles de concurrence au fonctionnement du marché intérieur
- La politique monétaire pour les États membres de la zone Euro comme la France
- La conservation des ressources biologiques de la mer (politique commune de la pêche)
- La politique commerciale commune

Sources : Accords de Schengen et Traité de Maastricht

## Document 39 : L'État français face au contrôle de la Commission européenne

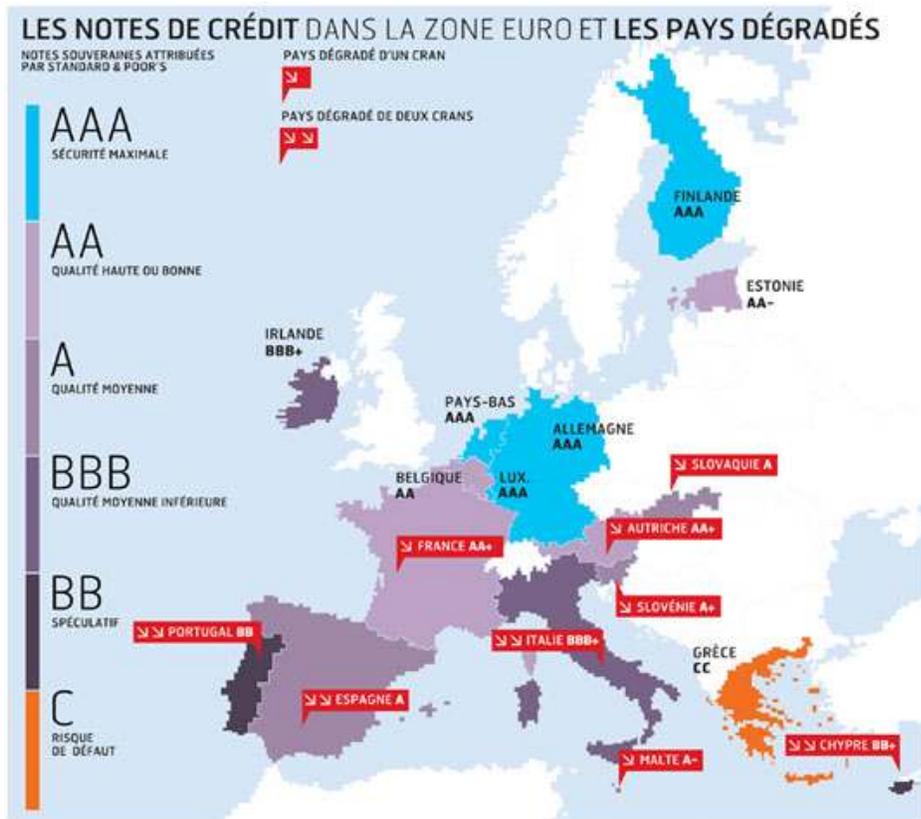


La Commission européenne de Bruxelles épingle la France sur sa dette et s'inquiète du manque de compétitivité des exportations françaises.

Plantu, *Le Monde*, jeudi 9 mai 2013

### 8) Un État affaibli par les marchés financiers

## Document 40 : La France perd son triple A par Standard & Poor's (janvier 2012)



Source : Les Échos

## 9) Mais un État qui doit consolider le sentiment national

### Document 41 : La Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.  
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**EN SAVOIR PLUS**  
[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**JDC**  
**OBJECTIF CITOYEN**  
LE PREMIER PAS DE LA CITOYENNETÉ

**SGA**  
SÉRIE GÉNÉRALISTE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
DIRECTION DE LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Source : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)